



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 12 juillet 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de procurations : 07  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 05 juillet 2021  
Date de publication : 19 juillet 2021

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Référence**

21.12.07.59

**Commission**

Fonctionnement de  
l'Institution

**Objet**

Avance de trésorerie pour la  
SPL Grand Dole  
Développement 39 dans le  
cadre de la concession Cœur  
de Ville

**Secrétaire de séance**

Mme Isabelle DELAINE

**Rapporteur**

M. Mathieu BERTHAUD

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Mohamed MBITEL  
M. Paul ROCHE à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ  
M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Alexandre DOUZENEL  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER  
M. Hervé PRAT à Mme Laetitia JARROT-MERMET  
M. Nicolas GOMET à M. Timothée DRUET

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.12.07.63) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.12.07.72-73-74) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.12.07.77-78-79)

La Ville de Dole a confié à la SPL Grand Dole Développement 39, dans le cadre d'une concession de service signée le 10 avril 2019, l'acquisition de biens immobiliers, la réalisation de travaux d'amélioration, l'entretien et l'exploitation de locaux situés au centre-ville de Dole.

Actuellement, la SPL détient 6 biens immobiliers (locaux commerciaux) tous occupés et en cours d'exploitation :

- 44, 46 et 48 Grande Rue (Carrefour Market)
- 15 Grande Rue (L'artdoise et la Brûlerie Comtoise)
- 9 Grande Rue (salon de thé de la boulangerie Gros Lambert)

L'ensemble des opérations d'acquisition - travaux a été financé par des prêts auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 556 000 €. Pour chaque acquisition nécessitant un prêt bancaire, la SPL investit 10% de fonds propres.

Le dernier bien acquis (7 Grande Rue, local initial de la boulangerie Gros Lambert) a quant à lui été entièrement financé en octobre 2019 sur les fonds propres de la SPL (92 000 €) dans l'attente de nouveaux biens à acquérir afin de grouper les demandes de prêts auprès des banques.

Trois nouveaux locaux commerciaux vont être acquis en centre-ville par la SPL, à savoir :

- 22 Grande Rue
- 29 Grande Rue
- 41 rue des Arènes

D'autres biens pourront être identifiés sur la durée de la concession, soit jusqu'en 2039, et pourront ainsi faire l'objet d'acquisitions et de travaux.

À cette fin, la SPL a besoin d'un fonds de roulement sur la concession, de manière à pouvoir saisir les opportunités et financer ce développement avec réactivité et sans peser sur la trésorerie de la SPL. Les biens acquis seraient ensuite refinancés par l'emprunt et la mise de fonds propres, de manière à reconstituer l'avance et acquérir éventuellement d'autres biens.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'Administration de la SPL du 14 juin 2021 a approuvé la demande d'avance de trésorerie auprès de la Ville de Dole, dans le cadre de l'opération cœur de ville, pour un montant de 260 000 €, garantissant ainsi un fonds d'investissement suffisant à la SPL pour répondre aux besoins sur les locaux commerciaux du centre-ville.

Cette avance sera contractualisée par le biais d'une convention d'avance et de trésorerie à intervenir entre les deux parties, qui prévoira notamment le remboursement de l'avance ainsi consentie au plus tard au 31 décembre 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 9 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'avance de trésorerie auprès de la SPL Grand Dole Développement 39, dans le cadre de l'opération cœur de ville, pour un montant de 260 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'avance et de trésorerie à intervenir entre les deux parties, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Grand Dole Développement 39

Fait à Dole, le 12 juillet 2021.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON

